Route de Cahors 46100 CAMBES
Tél : +33 (0)5 65 40 02 96 - Fax : +33 (0)5 65 40 07 48
www.cmpc-sa.com - E. mail : contact@cmpc-sa.fr

TRADIASPYR® PRO

N° d'agrément DRAAF : MP00686 - Distribution / Vente de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels
N° AMM 2120117

DEVITALISANT DES BROUSSAILLES
DESTRUCTION DE SOUCHES

CARACTERISTIQUES

Absorbé par les feuilles puis véhiculé dans toute la plante, permet un dessèchement progressif mais radical de la plante touchée.

Efficace sur les espèces dicotylédones, qu'elles soient herbacées, semi-ligneuses ou ligneuses tout en respectant les graminées (gazon par ex.).

Agit sur des espèces qui ne sont pas contrôlées par des débroussaillants hormonaux classiques.

S'emploie en traitements généraux le long des routes, chemins, voies d'accès, sous les lignes électriques, etc., et sur prairies permanentes pour la dévitalisation des broussailles (sur pied).

S'utilise également pour la destruction des souches.

EPOQUES D'UTILISATION

S'utilise sur végétation en plein développement, en période de croissance active : de mars à juin.

Ne jamais traiter pendant une période de sécheresse mais attendre que la végétation redémarre afin que la circulation de la sève soit importante.

DOSE D'EMPLOI

En débroussaillant, il est nécessaire de pulvériser la solution débroussaillante jusqu'à l'obtention de la goutte tombante sans ruissellement.

Sur les fortes densités, il peut être nécessaire de renouveler l'application l'année suivante.

Espèces sensibles : 1l par hl d'eau

Ajonc - Aulne - Bambou - Bouleau - Chardon - Cornouiller - Cytise - Eglantine - Framboisier - Merisier - Noisetier - Ortie - Peuplier - Polygonum - Robinier - Ronce - Sureau - Tremble.

Espèces sensibles à moyennement sensibles : 1,5 l par hl d'eau

Aubépine - Chèvrefeuille - Hêtre - Prunier - Tilleul - Bourdaine - Ciste blanc - Orme - Saule - Troène - Châtaignier - Erable - Pommier - Sorbier - Viorne obier

Espèces sensibles à résistantes : 2 l par hl d'eau

Bruyère - Chêne - Clématite - Frêne - Genévrier - Lierre - Charme - Chêne - Kermès - Epine noire - Genêt - Houblon sauvage - Romarin

En dévitalisation de souches, utiliser une concentration de 20 l par hl d'eau. Raviver la coupe, badigeonner le produit sur la section et sur l'écorce. Dans le cas de souches à plusieurs brins, traiter tous les brins.

Consultez nos FDS sur Quick FDS

USAGE PROFESSIONNEL

Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.
Indice 0 / Juin 2013

afaq ISO 14001 Environnement AFNOR CERTIFICATION
afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION
afaq OHSAS 18001 Santé Sécurité au Travail AFNOR CERTIFICATION

Route de Cahors 46100 CAMBES
Tél : +33 (0)5 65 40 02 96 - Fax : +33 (0)5 65 40 07 48
www.cmpc-sa.com - E. mail : contact@cmpc-sa.fr

TRADIASPYR® PRO

N° d'agrément DRAAF : MP00686 - Distribution / Vente de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels
N° AMM 2120117

DEVITALISANT DES BROUSSAILLES
DESTRUCTION DE SOUCHES

PROPRIETES PHYSIQUES

- Aspect : liquide visqueux.
- Couleur : ambrée.
- Composition : 64,7 g/l triclopyr (ester de butoxyéthyle), 58 g/l 2,4-D (ester éthylique)

PRECAUTIONS D'UTILISATION ET DE STOCKAGE

Attention, danger pour les cultures voisines, respecter strictement le mode d'emploi.

Sous l'influence de certains facteurs (vent, température, situation, etc.) TRADIASPYR PRO peut provoquer des dégâts sur des cultures voisines riveraines.

Il faut éviter de traiter lorsqu'il y a du vent et par une température supérieure à +20°C.

Après utilisation, rincer correctement le matériel avec un mélange eau + détergent. Eviter de respirer le brouillard de pulvérisation et se laver les mains après le traitement.

Précautions pour le bétail : certaines plantes non pâturées peuvent devenir appétentes après le traitement. Respecter un délai de 30 jours avant la mise en pâture et la fauche.

Doit être conservé dans son emballage d'origine, fermé, stocké à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants.

Point de gel : -10°C.

Consultez nos FDS sur Quick FDS

USAGE PROFESSIONNEL

Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.
Indice 0 / Juin 2013

afaq ISO 14001 Environnement AFNOR CERTIFICATION
afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION
afaq OHSAS 18001 Santé Sécurité au Travail AFNOR CERTIFICATION